

Collège et Ecole de culture générale Madame de Staël

Soirée des parents d'élèves de 2^e et 3^e années de la filière ECG

Isabelle Godot, directrice a.i.
Maria Borgia, doyenne



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Enseignement secondaire II
CECG Madame de Staël

Soirée en deux temps

18h30

accueil direction
présentation de la formation à l'ECG
réponses aux questions d'ordre général

19h15

échanges avec les responsables de groupe et avec les enseignant-e-s dans les salles indiquées sur le planning distribué.

Entretiens de 5 minutes maximum

19h15

Verrée au 1^{er} étage, en présence du réseau,
de l'Association des parents et de l'équipe de direction

L'équipe de direction du CECG Madame de Staël pour la filière ECG

- **Madame Isabelle Godot, directrice a.i.**
- **Madame Yannick Friess, administratrice a.i.**
- **Madame Claire Di Giovanni, doyenne des classes Préparatoire**
- **Madame Natacha Desfayes, doyenne des classes de 1^{re} année**
- **Madame Maria Borgia, doyenne des classes de 2^e et 3^e années**
- **Monsieur Philippe Rossier, doyen des MSSA et suivi des classes de 3^e année**

Le Réseau du CECG Madame de Staël

- **Madame Dorothee Humpert, conseillère sociale**
- **Monsieur Pierre-Alain Corajod, conseiller social**
- **Monsieur Yves Favero, psychologue-conseiller en orientation**
- **Madame Anne Dupanloup, conseillère en formation**
- **Madame Céline Rosselet-Droux, infirmière**

Le Réseau sera présent lors de la verrée au 1^{er} étage du bâtiment principal dès 19h15.

Les responsables de groupe

Groupe	Nom du responsable
C201	Svjetlana Stevanovic
C202	Alban Humblet
C203	Laurence Lyard
C204	Sonia Samec Schnieper
C205	Linda Hinni
C206	Olivier Haller

Groupe	Nom du responsable
C301	Gil Bonte
C302	Alexandre Golay
C303	Niels Veillard
C304	Nathalie Farriol
C305	Maria Borgia

Le CECG Madame de Staël en chiffres

TOTAL ELEVES : 1241 élèves

- **Effectifs élèves (filière ECG)**

- 2^e : 119 élèves (6 classes)

- 3^e : 113 élèves (5 classes - 3,5 en OSP SA, 1,5 en OSP SE)

- **438 élèves en tout: des P aux MS**

- **Effectifs élèves (filière Collège)**

- **803 élèves en tout**

- **172 enseignants et 25 membres du personnel administratif et technique**

L'École de culture générale

Certificat de maturité spécialisée, dans un domaine professionnel spécifique

4 Maturité spécialisée : cours et stages dans le domaine professionnel de l'OSP suivie précédemment

Travail de maturité spécialisée

Certificat de culture générale, avec option spécifique préprofessionnelle (OSP)

3	Cours en disciplines communes 65%	OSP 30%	OC 5%
2	Cours en disciplines communes 75%	OSP 20%	OC 5%
1	Cours en disciplines communes 100%		

Stage de 2 semaines pour obtention du certificat

Travail Personnel de Certificat



Suivi des élèves

Les enjeux des 2^e et 3^e années



Contenus de la formation

- Des contenus scolaires et approfondis dans les disciplines fondamentales
- Des contenus spécifiques à l'OSP (biologie, chimie, physique, santé et ou psychologie en 2^e et 3^e, pour la filière Santé, et géographie, histoire, politique et citoyenneté, psychologie et/ou sociologie en 2^e et 3^e pour la filière Socio-éducative)
- Travail Personnel de Certificat (TPC)
- Option Complémentaire (OC)
- 10 jours de stage:
 - préparer l'élève à entreprendre une formation professionnelle supérieure ou tertiaire en lien avec l'OSP
 - à effectuer pendant les congés scolaires
 - 2 fois 5j consécutifs
 - à valider au bureau des stages (mardi et jeudi en H5, bureau PR08)



Le Travail Personnel de Certificat (TPC)

- Selon le règlement de la CDIP du 12 juin 2003 (article 14 alinéa 1), « *le Travail Personnel de Certificat permet à l'élève de démontrer sa capacité à résoudre et à présenter de façon autonome des tâches complexes dans les domaines d'études de la formation générale ou dans le domaine professionnel* ».
- **Essentiel** et **obligatoire** pour clôturer une formation; l'élève sera amené à conduire ce type de recherche en articulant théorie et pratique.
- L'évaluation finale inclut la mise en œuvre du travail, le dossier écrit et la soutenance orale. Le TPC fait l'objet d'une note comptant pour l'obtention du certificat.
- Dans la poursuite de ses études, il permet à l'élève de conduire une recherche articulant théorie et pratique ainsi qu'il sera amené à le faire dans la poursuite de ses études.



Qu'est-ce qu'un TPC?

- Les détails du TPC se trouvent dans le Vade-Mecum.
- Le TPC est un dossier **écrit** présentant une recherche de **10 pages au minimum** au moins (4'500 mots pour le TPC de recherche et au moins 2'500 avec la création artistique pour le TPC-A hors annexes et citations). L'objectif est de répondre à une **problématique** sur un **thème choisi** par l'élève. Dans cette perspective, l'élève est amené à réaliser des **recherches bibliographiques** et un **travail personnel** (sondage, interview, etc.).
- Le travail écrit sera ensuite exposé **oralement** lors d'une **soutenance**.
- L'écrit et l'oral sont **évalués**. L'organisation du travail de l'élève tient compte de la mise en œuvre du projet de recherche en 2^e et du travail en 3^e est réalisée.
- Un TPC se déroule en 8 étapes organisées sur deux années scolaires. À chaque étape de son travail, l'élève est suivi par un **enseignant : le maître accompagnant (MA), en 2^e et 3^e année. Le MA conseille l'élève au fil de 5 entretiens fixés dans un calendrier et suit la réalisation du travail afin d'évaluer l'écrit et la soutenance orale, avec un juré.**

Pourquoi un TPC?

Objectifs de développement méthodologique et personnel:

- choisir un thème puis un sujet et savoir dégager une problématique et des axes de recherche;
- rechercher et sélectionner des sources appropriées;
- comprendre le contenu d'une source (livres, films, articles, témoignages, reportages, ...);
- savoir extraire les éléments importants en lien avec la problématique;
- apprendre à organiser un travail de recherche de manière autonome;
- savoir travailler dans le respect des délais impartis;
- construire un échange avec son maître-accompagnant (MA);
- être capable de faire appel à des personnes-ressources;
- développer tant son esprit critique que d'analyse ou de synthèse;
- maîtriser l'expression écrite et orale.

Les repères de la 2^e et 3^e année

2 ^e année	3 ^e année
2 semestres	
Epreuves de fin d'année FR, MA, Langues et disciplines de l'OSP comptent pour 1/3 de l'année.	Examens de certificat FR, MA, Langue, Philosophie et disciplines de l'OSP comptent pour 50% de l'année
Notes anticipées de 2 ^e année comptant pour l'obtention du certificat (cf mémento)	Note du TPC compte comme toute autre note pour l'obtention du certificat
Résultats scolaires: NIP, fin de 1 ^{re} semestre, fin d'année	Résultats scolaires: fin de 1 ^{er} semestre, fin d'année
Début du TPC	Finalisation du TPC
Bases réglementaires	



Bases réglementaires

A partir du règlement de l'enseignement secondaire II, REST C 1 10.31 et du règlement de l'école de culture générale RECG C 1 10.70 :

- L'élève transféré dans la même année d'études est considéré comme redoublant dans sa nouvelle filière de formation (REST C 1 10.31 art.33).
- La participation aux cours est obligatoire (REST C 1 10.31 art.42).
- Seuls les élèves qui ont suivi régulièrement les cours de la dernière année sont admis aux épreuves de fin d'année et aux examens certificatifs de l'école de culture générale (RECG C 1 10.70 art. 26 & 38) .

Bases réglementaires (suite)

A partir du règlement de l'enseignement secondaire II et tertiaire B, REST C 1 10.31

- L'octroi d'un redoublement n'est pas un droit (art.31)
- Un élève ayant bénéficié d'un redoublement ne peut prétendre ni à un triplement de l'année ni à un redoublement de l'année immédiatement supérieure, sauf pour l'année certificative (art.31)
- Un élève ne peut bénéficier d'une dérogation à l'issue d'une année répétée (art.30)

Conditions de promotion de 2^e en 3^e

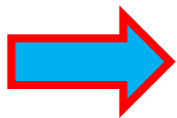
- Est promu l'élève qui obtient la note annuelle de 4,0 au moins pour chacune des disciplines communes d'enseignement décrites à l'article 21 et pour chacune des disciplines de l'option spécifique préprofessionnelle.
- Est promu par tolérance l'élève dont les résultats satisfont aux conditions suivantes :
 - une moyenne générale égale ou supérieure à 4,0 pour l'ensemble des disciplines;
 - au maximum 3 notes inférieures à 4,0;
 - la somme des écarts à 4,0 des notes insuffisantes ne doit pas dépasser 1,5.

Conditions d'obtention du certificat

- La réussite du certificat de l'école de culture générale est subordonnée aux conditions cumulatives suivantes :
 - une moyenne générale égale ou supérieure à 4,0 pour l'ensemble des disciplines
 - au maximum 3 notes insuffisantes;
 - la somme des écarts à 4,0 des notes insuffisantes ne doit pas dépasser 2,0.
- L'obtention du certificat de l'école de culture générale est conditionnée à la réussite du certificat et à la validation formelle du stage pratique intra-certificat.

Suivi des élèves

- Par l'**enseignant** de chaque discipline (lien établi avec le MG).
- Par le **responsable de groupe (RG)**, interlocuteur privilégié de l'élève et de ses parents.
- Par le **doyen et le RG**: suivi individualisé très important en lien avec le comportement, l'absentéisme et les résultats scolaires en partenariat avec l'élève, ses parents, le RG et le Réseau.
- Par le **Réseau**: suivi des élèves qui rencontrent des difficultés sociales, familiales, médicales et qui souhaitent être accompagnés dans une démarche d'orientation.
- FO18 (Formation Obligatoire jusqu'à 18 ans).



Avec les parents – partenariat essentiel

La formation obligatoire jusqu'à 18 ans

FO18

- Les jeunes habitant le canton de Genève ont l'obligation jusqu'à l'âge de la majorité au moins **d'être inscrits à une formation.**
- Il peut s'agir d'une formation qualifiante ou pré-qualifiante du degré secondaire II.

(Art 37 de la LIP – Obligation d'instruction)



L'offre FO18

- Stages par rotation (CFP)
- Module 1 : Remobilisation (CEC Emilie-Gourd)
- Module 2 : Stage de longue durée
- Module 3 : Vers l'apprentissage (C. de Saussure)
- Classes préprofessionnelles duales (CFPP)

Discipline et absences

- Relevés d'absences et annotations toutes les 4 à 5 semaines remis aux élèves.
- Les sanctions sont d'abord une **lettre d'avertissement**, puis une **retenue** et ensuite des jours de **renvoi**.
- Demande de **congé** pour cas exceptionnels à faire au moins **8 jours ouvrables à l'avance**.
- **Pas de congé anticipant ou prolongeant des vacances scolaires** (cf. REST C1 10.31).
- Retenues (écrites ou travaux d'utilité publique - TUP) le mercredi après-midi.
- Importance du travail à domicile.



Politique de lutte contre l'absentéisme

- Forte corrélation entre absentéisme et échec scolaire.
- Responsabilisation de l'élève et travail sur l'autonomie: un élève absent doit remettre une excuse **dès son retour à l'école.**
- Transmission aux élèves, une fois par mois, du relevé MEMO, à faire signer par les parents.
- Un élève absent a une séance de travaux à refaire obtient 1.0 sauf remise immédiate d'un certificat médical dès son retour en classe.
- Deux travaux maximum refaits à l'année sans justificatif officiel, etc..) (cf. REST C1 10.31, art.42, al.6)
- Procédure des TAR (Travaux A Refaire - mercredi après-midi)
- Suivi par le responsable de groupe (RG), la doyenne et la directrice
- **Exclusion des épreuves de fin d'année ou des examens de certificat en cas de fort absentéisme (cf. RECG C1 10.70).**

Appui méthodologique

Salle 121

Lundi	17h00 à 17h45	M. Yves Rütsche
Mardi	17h00 à 17h45	Mme J. Keresztes-Nagy

Ou sur rdv

Quelques mots sur l'orientation...

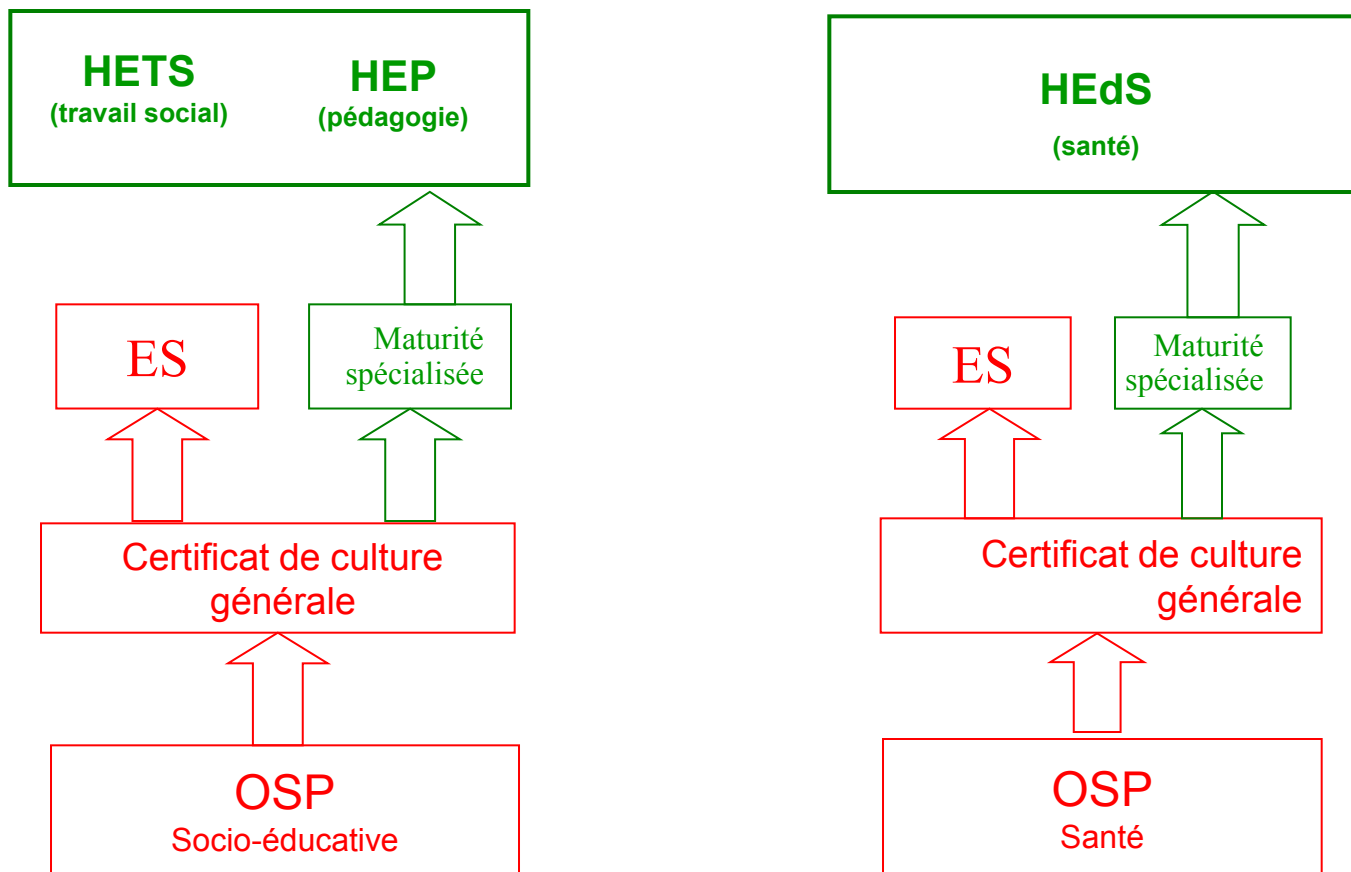


REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

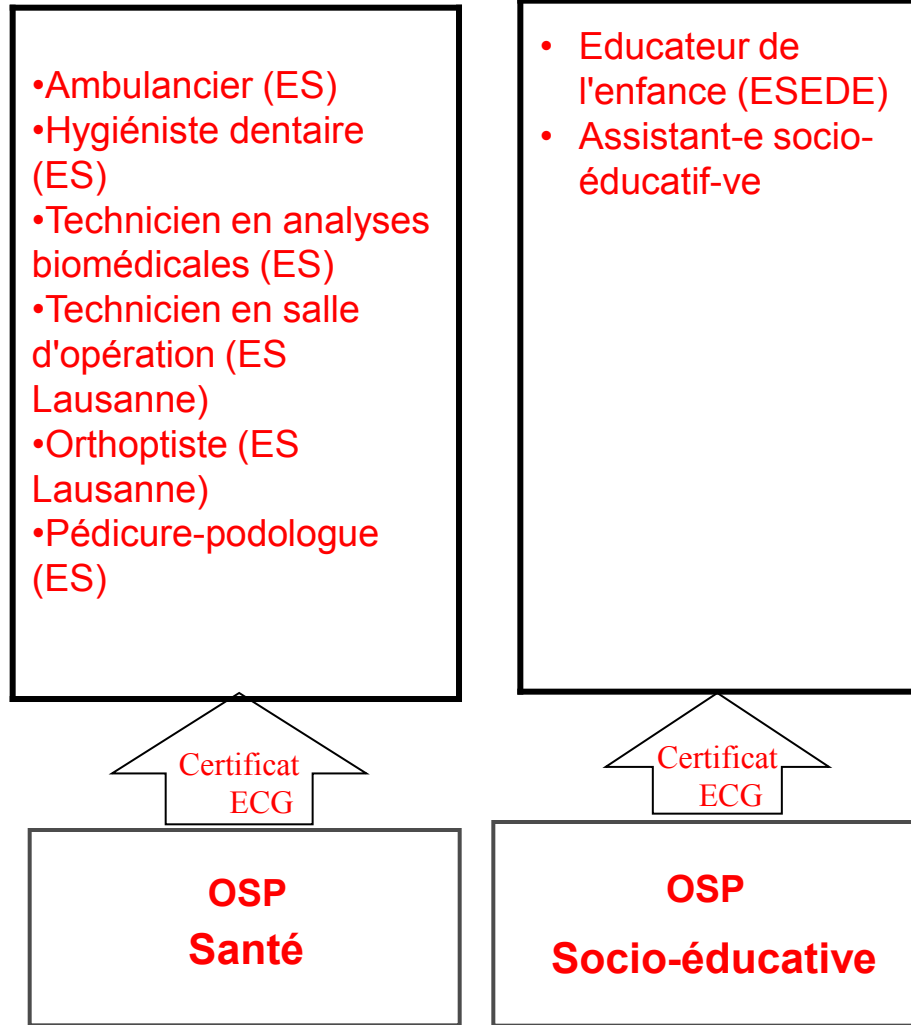
Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Enseignement secondaire II
CECG Madame de Staël

Formations tertiaires subséquentes



Le certificat de culture générale et celui de maturité spécialisée sont reconnus sur le plan national

Ecoles supérieures (ES) et autres écoles professionnelles



Hautes Ecoles Spécialisées (HES)

HETS :

- Travailleur social
- Educateur social
- Animateur socio-culturel

MS travail social

Certificat
OSP Socio-éducative

HEP FR, VD, VS :

- Enseignant des classes enfantines & primaires

MS pédagogie

HEdS :

- Infirmier
- Sage-femme
- Technicien en radiologie médicale
- Diététicien & nutritionniste
- Physiothérapeute
- Ergothérapeute
- Ostéopathe

MS santé

Certificat
OSP Santé

Choix de la MS : quelques recommandations

La maturité spécialisée :

un palier supplémentaire dans le cursus de formation
vers les Hautes Ecoles

- ◆ Moyenne des disciplines de l'OSP : exigence de la note minimale de 4.0
- ◆ Des bases solides dans les autres disciplines :
 - français : **objectif** minimum de 4.5
 - travail personnel : **objectif** minimum de 4.5
 - langues : **objectif** minimum de 4.5
 - mathématiques : **objectif** minimum de 4.5
- ◆ Exigences supplémentaires pour la MS pédagogie: note minimale de 4.0 en français, mathématiques, anglais, allemand et travail personnel de certificat
- ◆ Séances d'information **obligatoire** pour les élèves:
 - ◆ Lundi **9 décembre à 15h20** pour les élèves de **l'option socio-éducatif**
 - ◆ Lundi **9 décembre à 17h00** pour les élèves de **l'option santé**

Pour les élèves qui ne termineront pas l'ECG ou qui ne souhaitent pas poursuivre leur formation dans un établissement de formation ES ou HES...

Autre profession dans le **domaine du social** accessible par un CFC :

Assistant-e socio-éducatif

Portes ouvertes du CFPS le

samedi 1^{er} février 2020

de 11h00 à 18h00

Attention : délai d'inscription

lundi 3 février 2020

Tests d'entrée : à partir du **17 mars 2020**

Autres professions dans le **domaine de la santé** accessibles par un CFC :

- **Assistant-e dentaire** (formation duale)
- **Assistant-e de médecin** (formation duale)
- **Laborantin-e** en chimie ou en biologie
- **Technicien-ne dentiste** (formation duale en 4 ans)
- **Assistant-e en soins et santé communautaire** (formation plein temps au CFP Santé et social et duale) → pont ECG – ASSC nouvelle possibilité pour les élèves de 2^{ème} année OSP santé)



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

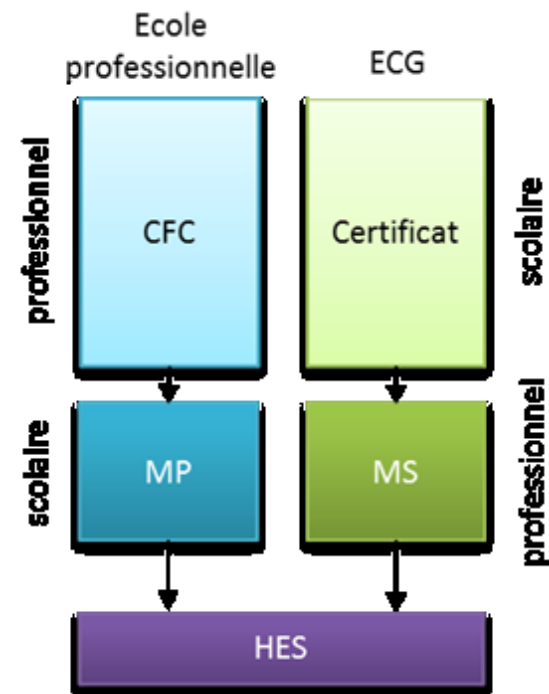
POST TENEBRAS LUX

Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Enseignement secondaire II
CECG Madame de Staël

Pont ECG-ASSC

Séance du 12
novembre

- ◆ Voie alternative au certificat option santé et à la maturité spécialisée
- ◆ Elargir la palette de formation de l' ECG en offrant une possibilité de **certification professionnalisante**
- ◆ Possibilité d'entrer **plus vite** dans la vie active dans le domaine des soins et de la santé -> accès rapide au monde du travail
- ◆ Obtenir un **CFC** dans le domaine de la santé (ASSC) en **2 ans**, possibilité de poursuivre avec une maturité professionnelle santé-social donnant la possibilité d'aller vers une HES



Pont ECG-ASSC

- ◆ La 2^e année OSP santé de l'ECG évolue de la manière suivante :
 - ◆ un semestre à l'école de culture générale en 2^e OSP santé selon le programme ordinaire (ECG – 3^e semestre)
 - ◆ un semestre de pratique professionnelle auprès d'un employeur (stage pratique et séminaires)



Suivi de stage, séminaires et ateliers d'analyse de la pratique



APE
deStaël

En quelques mots



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Enseignement secondaire II
CECG Madame de Staël

Un lien avec la Direction et le corps enseignant pour:

- >> mieux faire entendre la voix des parents dans la vie de l'établissement
- >> offrir un espace d'échange pour partager nos préoccupations, faire part de nos suggestions
- >> œuvrer pour le bien des élèves (nos enfants !)
et de l'institution

Concrètement :

-écoute des parents

>> remontées à la Direction de constats, de problèmes, etc.

>> pas vocation à traiter de cas individuels

-«support» logistique

>> micro-ondes

>> état du bâtiment,

>> etc.

-attribution de prix de maturité

-liens avec autres associations

Etre membre de l'APE cela veut dire:

- >> s'inscrire en payant une cotisation de CHF20.- (par famille)
- >> contribuer à la légitimité de l'action de l'APE
- >> avoir accès aux informations/événements de l'APE

Etre membre du Comité de l'APE cela veut dire:

- >> être membre...
- >> ... et consacrer un peu de son temps (3/4 séances par année)

APE
deStaël

fappo
fédération
des associations
de parents d'élèves
du post-obligatoire

6 APE actives à Genève

Calvin, Candolle, Chavannes, de Saussure, de Staël,
Emilie-Gourd, Rousseau, de Saussure

Rencontres régulières avec la Conseillère d'Etat, la
Direction du DIP et le D11 sur des thèmes transversaux

www.fappo.ch



D'avance merci pour votre inscription !

ape.collegedestael@gmail.com



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Enseignement secondaire II
CECG Madame de Staël

- **Entretiens de 5 minutes maximum**
Si besoin, merci de prendre RDV.
- **Distribution du planning des salles**
- **Fin de la soirée à 21h30.**
- **Attention: fermeture du parking.**

Nous vous souhaitons une bonne soirée.



Vos questions?

L'équipe de direction et le Réseau se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions dans le hall au rez-de-chaussée.

